

# Notre Affaire à Tous

## Rapport d'activité

### 2021



Marche pour une Vraie Loi Climat - 28 mars 2021





# SOMMAIRE

<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021</b>	<b>4</b>
<b>1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>7</b>
1.1 / Qui sommes-nous ?	7
1.2 / Nos missions	7
<b>2 / LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS</b>	<b>9</b>
2.1 / Renforcer le droit de l'environnement par des actions en justice	9
2.2 / Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques	21
2.3 / Améliorer le droit de l'environnement pour un droit adapté aux limites planétaires	25
2.4 / Sensibiliser et former tous les publics à la justice climatique	31
2.5 / Construire un réseau engagé pour la justice sociale et la justice climatique	36
<b>3 / LES MOYENS D'ACTION DE NOTRE AFFAIRE A TOUS</b>	<b>37</b>
3.1 / Vie associative	37
3.2 / Les groupes locaux de Notre Affaire à Tous	39
3.3 / Ressources humaines	42
3.4 / Communication	43
3.5 / Événements et webinaires	45
3.6 / Les partenaires associatifs et universitaires de l'association	47
<b>4 / BILAN FINANCIER</b>	<b>48</b>
4.1 / Les dépenses	48
4.2 / Les ressources	49

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

2 mars 2021 : Sortie du rapport n° 2 sur la vigilance climatique de 27 multinationales françaises !



Le 8 mars 2021, nous avons publié notre [2<sup>ème</sup> rapport sur la vigilance climatique](#) qui passe au crible la conformité de 27 multinationales françaises à leurs obligations légales en matière de vigilance climatique. Ce rapport vise à consolider l'existence et la pratique de la vigilance climatique au sein des entreprises en s'appuyant notamment sur la loi relative au devoir de vigilance des multinationales afin de

remédier à la non-application directe de l'Accord de Paris aux entreprises. Ce benchmark annuel a pour but de renforcer l'application de la loi sur le devoir de vigilance et de montrer son utilité en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Le constat de ce second rapport est encore inquiétant: après une [première étude publiée en 2020](#), ce nouveau *benchmark* juridique identifie de nombreuses défaillances persistantes au sein des 27 multinationales en matière climatique.

3 mars 2021 : Lancement de l'action en justice contre Casino !



Nous avons mis en demeure Casino en septembre 2020 et le 3 mars 2021, nous avons [assigné en justice le géant de l'agroalimentaire Casino](#), aux côtés d'organisations représentantes de peuples autochtones et d'ONG. Cette assignation fait suite à une enquête menée par [Envol Vert](#) pour dénoncer le double-jeu de la firme qui se

veut exemplaire en France mais dont les sous-traitants en Colombie et au Brésil vendent du bœuf issu de la déforestation illégale en Amérique du Sud.

## 9 septembre 2021 : Lancement du recours pour la biodiversité “Justice pour le Vivant”



Le 9 septembre, nous avons lancé, avec POLLINIS, la première étape d'une [action en justice sans précédent contre l'État français](#) pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Nous visons notamment les défaillances notoires du processus d'autorisation et de mise sur le

marché des pesticides, cause majeure du déclin massif de la biodiversité !

Au niveau mondial, plus de 40 % des espèces d'insectes sont en déclin. En première ligne, les insectes pollinisateurs, tels que les abeilles, dont dépendent 84 % des espèces cultivées en Europe. L'État français, conscient de ces enjeux, tient des discours ambitieux sur la protection de l'environnement et multiplie ses engagements, or la France est toujours, en valeur absolue, parmi les plus gros consommateurs de pesticides d'Europe.

## 14 octobre 2021: Victoire pour l'Affaire du Siècle : l'Etat contraint à agir d'ici le 31 décembre 2022 !



Le 14 octobre 2021, [la décision finale de l'Affaire du Siècle est tombée](#) : après une [première victoire historique](#) en février, le Tribunal a condamné l'Etat à réparer, par des actions concrètes et très rapides de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les graves dommages causés à l'environnement par son inaction climatique ! Les responsables politiques

sont désormais contraints de respecter les engagements climatiques de la France. A partir de maintenant, chaque écart sur la trajectoire climatique constitue une faute et doit être réparé. En effet, **la justice a ordonné à l'Etat de prendre “toutes les mesures utiles” pour réparer le préjudice écologique** causé par le dépassement illégal des budgets carbone entre 2015 et 2018, d'ici au 31 décembre 2022. Il s'agit d'une décision forte pour contraindre l'Etat à agir, puisque, à cette date, ces mesures devront avoir produit leur effet et l'État devra pouvoir en faire la preuve devant le Tribunal !



## 20 octobre 2021 : Lancement de la campagne Total Ment, de nouvelles révélations sur la plus grande entreprise polluuse française



Dans [un article de recherche](#) paru le 20 octobre, trois historiens documentent comment Total a consciemment mis en place, au cours de ces 50 dernières années, des stratégies de fabrique du doute autour de l'urgence climatique afin de discréditer la science, et empêché, par un lobbying féroce, toute forme de régulation de leurs activités, en continuant à développer massivement et presque exclusivement les énergies fossiles !

Pour mettre en lumière ces révélations, nous avons lancé, aux côtés de [350.org](#), la [campagne de mobilisation #TotalMent](#), pour exiger des décideurs publics de tenir la multinationale responsable et appeler les institutions financières à cesser de financer les énergies fossiles !

## 17 novembre 2021 : L'exposition photographique "Paysages d'inégalités"



Le 17 novembre, avec la photographe Dagmara Bojenko, nous avons dévoilé l'exposition "[Paysages d'inégalités](#)", illustrant le combat de six collectifs qui se battent contre les projets imposés et les inégalités environnementales. De l'Aude au Nord, en passant par la Seine-Saint-Denis, les Deux-Sèvres et le Cantal, l'exposition fait le lien entre les politiques menées sur les territoires, leurs conséquences néfastes sur les conditions de vie de certaines

populations et l'engagement citoyen pour garantir le droit à un environnement sain !





# 1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1.1 / Qui sommes-nous ?

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à mettre en place par le droit, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

**Un mouvement de citoyen-ne-s pour la justice climatique.** Notre Affaire à Tous comptait au 31 décembre 2021 499 adhérent-e-s, dont une centaine de membres actif-ve-s organisé-e-s en groupes de travail. Ces bénévoles sont pour la majorité des professionnels du droit, des juristes, avocat-e-s, étudiant-e-s, chercheur-se-s ou encore magistrat-e-s, dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide de cabinets d'avocat-e-s en pro bono sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs.

**Nos groupes de travail.** Au 31 décembre 2021, il existe 9 groupes de travail : "Multinationales", "Recours Locaux", "Inégalités climatiques", "Education Sensibilisation", "Droits de la nature", "Ecocide", "International - Veille des affaires climatiques" et "Traduction", et "Experts". En 2021, quatre groupes locaux sont également actifs à Lyon, Strasbourg, Lille et Nantes.

Les co-référent-e-s des groupes de travail, ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la "coordination" qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'Administration. Les groupes de travail sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur le [site internet](#).



## 1.2 / Nos missions

**Notre défi, pour ce siècle,** est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.

**Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.** Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.

**Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.** Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental et de la nature. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la nature et l'incrimination de l'écocide.

**Justice économique, sociale, climatique et environnementale.** Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. Notre Affaire à Tous accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'état de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-ne-s, et protéger les droits de la nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.

**Un mouvement mondial. Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial :** celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...



## 2 / LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

### 2.1 / Renforcer le droit de l'environnement par des actions en justice

Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.

#### L'Affaire du Siècle : l'action en justice contre l'Etat français pour inaction climatique

##### *L'action en justice*

Plus de 2 ans après le lancement de l'Affaire du Siècle, la première [audience a eu lieu le 14 janvier 2021](#) au Tribunal administratif de Paris. Au cours de l'audience, la rapporteure publique a appelé l'Affaire du Siècle le “**premier grand procès climatique de France**” et a fait des recommandations fortes au juge. L'Affaire du Siècle est composée de Notre Affaire à Tous, Greenpeace, Oxfam et la FNH. La Fondation Abbé Pierre, la Fondation Agriculture Biologique et France Nature Environnement sont également intervenues dans l'affaire du Siècle en déposant des interventions volontaires.

Le **14 janvier 2021**, jour de la première audience, une [action de collage](#) s'était déroulée sur les quais de Seine en face du Tribunal administratif pour rappeler à l'État que ce sont 2,3 millions de personnes qui attendent des actions concrètes de sa part. L'Affaire du Siècle a depuis le début de l'aventure, compté sur le soutien de millions de personnes sans qui cette affaire n'aurait pu avoir le retentissement qu'elle a connu, nécessaire au combat pour la justice climatique.

Suite à la première décision, de nouveaux arguments juridiques et scientifiques ont été fournis au Tribunal pour permettre aux juges de “*déterminer avec précision les mesures qui doivent être ordonnées à l'État*” afin que la France respecte enfin ses engagements pour le climat et compense son inaction passée. Dans [les “observations complémentaires” de 100 pages](#) déposées au Tribunal, les associations démontraient en détail que les mesures prises jusqu'ici ne permettent pas à la France de respecter ses objectifs, en revenant notamment sur les domaines dans lesquels l'Etat n'applique pas la loi (transports, bâtiments, etc.). Les quatre ONG requérantes ont également assorti les mesures d'injonction d'une astreinte, c'est-à-dire une condamnation pécuniaire en cas de non-exécution des injonctions.

Le **3 février 2021**, [le juge a rendu sa décision](#) : la responsabilité de l'Etat pour inaction climatique a [été reconnue](#) ! Les surplus d'émissions de gaz à effet de serre rejetés au-delà du budget carbone constituent d'après le juge une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat, notamment pour préjudice écologique.



Le 17 mars 2021, pour la 2eme année consécutive, l’Affaire du Siècle a annoncé le [Jour du Dérèglement](#) : en 2021, il est tombé le 17 mars, ce qui signifie qu’en 77 jours, la France a émis l’intégralité des gaz à effet de serre qu’elle devra émettre en une année en 2050 pour respecter son objectif de neutralité carbone. À partir de ce jour, la France a donc vécu à crédit du climat. Cette date toujours précoce, malgré le ralentissement des émissions de gaz à effet de serre sous l’effet des mesures sanitaires liées au Covid-19, montre bien l’ampleur du chemin qu’il reste à parcourir en trente ans pour atteindre la neutralité carbone : en effet, à ce rythme, la neutralité carbone ne pourra être atteinte qu’en 2084, soit avec 34 ans de retard.

Le 30 septembre 2021, avait lieu la dernière audience de l’Affaire du Siècle. Huit mois après la première [décision](#) historique pour inaction climatique dans laquelle le juge avait ordonné un supplément d’instruction (procédure d’échange d’informations) afin de déterminer “les mesures qui doivent être ordonnées à l’Etat” cette deuxième audience avait pour objectif de forcer l’État à assumer ses responsabilités climatiques. [Au cours de l’audience](#), la rapporteure publique a recommandé au juge d’enjoindre l’Etat à réparer le préjudice écologique, c’est-à-dire les dommages à l’environnement causés par l’inaction climatique de la France, en réduisant d’autant les émissions illégales de gaz à effet de serre, en particulier celles émises en excès du budget carbone 2015 - 2018.

### **L’Etat contraint à agir d’ici le 31 décembre 2022**

Le 14 octobre 2021, [le fond de l’affaire est tranché](#) : le Tribunal a suivi les recommandations de la rapporteure et a condamné l’Etat à réparer, par des actions concrètes et très rapides de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les graves dommages causés à l’environnement par son inaction climatique ! Les responsables politiques sont désormais contraints de respecter les engagements climatiques de la France. **A partir de maintenant, chaque sortie de route sur la trajectoire climatique constitue une faute et doit être réparée.** En effet, la justice a ordonné à l’Etat de prendre “toutes les mesures utiles” pour réparer le préjudice écologique causé par la dépassement illégal des budgets carbone entre 2015 et 2018, d’ici au 31 décembre 2022. Il s’agit d’une décision forte pour contraindre l’Etat à agir, puisque, à cette date, ces mesures devront avoir produit leur effet et l’État devra pouvoir en faire la preuve devant le Tribunal. De plus, cette décision impose à l’Etat de doubler les réductions d’émissions prévues entre 2021 et 2022.

### ***L’Affaire du Siècle et le recours de Grande-Synthe***

Dans le cadre du recours de la commune de Grande-Synthe dans lequel les associations de l’Affaire du Siècle sont intervenantes volontaires, [des arguments juridiques ont été déposés, accompagnant une étude de 250 pages](#) réalisée par le cabinet Carbone 4, pour démontrer qu’il est indispensable de mettre en place des mesures supplémentaires pour que la France respecte ses engagements climatiques à l’horizon 2030.

**Suite à ces dépôts d’arguments**, le 11 juin 2021 s’est tenue l’audience de cette affaire au Conseil d’Etat afin de déterminer si les politiques climatiques de la France sont suffisantes pour



respecter nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Le 1er juillet, le Conseil d'Etat a rendu son verdict en suivant les conclusions du rapporteur public : les juges ont ordonné à l'Etat de prendre, d'ici 9 mois, *"toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national afin d'assurer sa compatibilité avec les objectifs"* inscrits dans la loi. Prochaine étape en mars 2022 !

### **Pas de climat, pas de mandat**

Parce que le prochain quinquennat est celui de la dernière chance, parce que nous n'avons plus le temps d'attendre 5 ans de plus, l'Affaire du Siècle a lancé, le jour de la décision rendue dans l'Affaire du siècle le 14 octobre 2021, [la première étape d'une mobilisation](#) qui durera jusqu'aux élections présidentielles 2022 : les associations demandent aux candidats et candidates de présenter leur programme pour appliquer la décision du juge et sortir la France de l'illégalité climatique ! Cette campagne a pour objectif de faire du climat un sujet central des débats afin de pousser les candidates et candidats à se positionner face à l'urgence climatique.

***Nos partenaires : Greenpeace France, Oxfam France, Fondation pour la Nature et l'Homme***





## Agir contre les pollueurs majeurs

### **Action en justice contre Total**

Le 11 février 2021, le Tribunal judiciaire de Nanterre [a donné raison](#) aux cinq associations, dont Notre Affaire à Tous, et aux 14 collectivités territoriales ayant attaqué Total, en se déclarant compétent dans l'affaire ! Cette action est par ailleurs soutenue (non juridiquement) par les associations 350.org France et Les Amis de la Terre. **Pour rappel, en janvier 2020, les associations et les collectivités [avaient assigné la multinationale](#) en justice afin qu'il lui soit ordonné de prendre les mesures nécessaires pour drastiquement réduire sa production de pétrole et de gaz. Sans répondre sur le fond, **Total avait alors soulevé l'incompétence du Tribunal judiciaire de Nanterre et demandé à ce que le litige soit porté devant le Tribunal de commerce**, juridiction d'exception composée de dirigeants d'entreprises. Le 11 février 2021, le juge a ainsi rejeté sa demande et reconnu la spécificité du devoir de vigilance et son nécessaire contrôle social et judiciaire, un droit pour toutes les ONG et plus généralement toute personne justifiant d'un intérêt à agir ! **Cette décision a été une première victoire face à Total.** Bien que la multinationale avait tenté d'annuler ce jugement en faisant appel, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le 18 novembre 2021 [la compétence du Tribunal judiciaire](#) dans les affaires sur le devoir de vigilance ! Cet arrêt est intervenu juste après l'adoption de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, qui confie la compétence exclusive au Tribunal judiciaire de Paris les contentieux engagés sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance.**

Le fond de l'affaire doit maintenant être jugé : Total porte une responsabilité dans le dérèglement climatique et doit prendre des actions à la hauteur des enjeux !

Enfin, en partenariat avec Sherpa, Notre Affaire à Tous poursuit son suivi du [signalement de Total déposé auprès l'Autorité des Marchés Financiers](#).

**Nos partenaires : Sherpa, Eco Maires, ZEA, et les 15 collectivités**





## **Rapport - Benchmark de la vigilance climatique des multinationales, 2ème édition**

Le 8 mars 2021, Notre Affaire à Tous a publié son [2<sup>ème</sup> rapport sur la vigilance climatique](#) qui passe au crible la conformité de 27 multinationales françaises à leurs obligations légales, notamment celles issues de la loi relative au devoir de vigilance. Ce benchmark annuel a également pour but de remédier à la non-application directe de l'Accord de Paris en consolidant l'application de la vigilance climatique dans la pratique, et ce, en allant défier publiquement et directement les multinationales polluantes.

Le constat de ce deuxième rapport est encore alarmant : après une [première étude publiée en 2020](#), ce nouveau *benchmark* juridique identifie les nombreuses défaillances persistantes de 27 multinationales françaises en matière climatique ainsi que leurs stratégies marketing de greenwashing (éco-blanchiment). En effet, quatre ans après l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance, les entreprises n'adaptent toujours pas suffisamment leur comportement face à la crise climatique et aucune des multinationales étudiées ne se conforme pleinement aux exigences de la loi.

Six résultats principaux doivent être mis en avant :

- Le manque d'intégration du climat aux plans de vigilance
- Une empreinte carbone en hausse et des communications incomplètes
- Une reconnaissance limitée du risque climatique
- Des engagements peu précis et rarement ambitieux
- Une absence de mesures cohérentes mises en oeuvre
- Des stratégies ne répondant pas aux priorités du plan de relance.

### **Casino et la déforestation importée**

Le 3 mars 2021, Notre Affaire à Tous a assigné en justice le géant de l'agroalimentaire Casino, aux côtés d'organisations représentantes de peuples autochtones (OPIAC, COIAB, FEPIPA, FEPOIMT) et d'ONG (Canopée, CPT, Envol Vert, Mighty Earth, Sherpa). L'assignation fait suite à une [enquête menée par Envol Vert](#) pour dénoncer le double-jeu de la firme qui se veut exemplaire en France mais dont les sous-traitants en Colombie et au Brésil vendent du bœuf issu de la déforestation illégale en Amérique du Sud. [En septembre 2020](#), Casino avait été mis en demeure par les organisations de prendre les mesures nécessaires pour exclure le boeuf issu de la déforestation et de l'accaparement de territoires autochtones de sa chaîne d'approvisionnement au Brésil et en Colombie. L'entreprise ne s'étant pas mise en conformité dans le délai de 3 mois prévu par la loi, les organisations ont dès lors assigné la multinationale. En parallèle, plusieurs actions menées par Extinction Rebellion ont eu lieu en France pour dénoncer le double-jeu de Casino.



Suite à l'assignation, Casino avait demandé trois mois supplémentaires pour conclure, du fait de "la complexité du cas", ce que le juge a refusé ! Ainsi, comme prévu, Casino a rendu ses conclusions le 6 juillet 2021 en soulevant, comme dans l'affaire Total, l'incompétence du Tribunal judiciaire au profit du Tribunal de commerce. Les requérant-e-s ont à leur tour répondu le 14 septembre 2021. Finalement, l'audience au cours de laquelle le juge devait se prononcer sur la compétence du Tribunal, initialement prévue le 14 octobre 2021 a été reportée à février 2022 à la demande de nos avocat-e-s, pour laisser le temps aux évolutions législatives en matière de devoir de vigilance de se faire ! Effectivement, la Commission Mixte Paritaire du projet de loi "Confiance dans l'institution judiciaire" a décidé le 21 octobre 2021 que tous les litiges en matière de devoir de vigilance seraient à l'avenir du ressort exclusif du Tribunal judiciaire de Paris, et non du Tribunal de commerce. Les multinationales ne pourront donc plus invoquer cette exception de procédure pour gagner du temps : une très bonne nouvelle !

En parallèle de l'action en justice, le 6 juin 2021, l'Environmental Investigation Agency (EIA), une ONG internationale engagée pour mettre en lumière les atteintes à l'environnement et à la biodiversité, a publié son nouveau rapport sur les activités destructrices de Casino en Amérique du Sud, notamment en Colombie. Le groupe y est présent avec sa filiale *Grupo Éxito* qui détient 28 % des parts de marché. Le bilan est sans appel : 400 hectares déforestés dans des parcs naturels protégés, accaparement de terres, financement de groupes armés illégaux... autant de nouvelles preuves permettant d'appuyer l'action en justice contre Casino.

***Nos partenaires : Envol Vert, Sherpa, Seattle Avocats***



## Campagne Total Ment



Le 20 octobre 2021, trois chercheurs en sciences sociales ont publié [un article](#) sur la connaissance que la société Total avait du dérèglement climatique dès 1971. Alors que le débat public sur la responsabilité climatique historique a longtemps été cantonné à Exxon et Shell et d'autres entités pétrolières américaines, cet article a mis un coup de projecteur sur la stratégie du doute mise en œuvre par la plus grande entreprise énergétique française. Les historiens documentent comment la multinationale a consciemment mis en place, au cours de ces 50 dernières années, malgré sa connaissance des risques, des stratégies de fabrication du doute autour de l'urgence climatique afin de discréditer la science, et empêché, par un lobbying féroce, toute forme de régulation de leurs activités, en continuant à développer massivement et presque exclusivement les énergies fossiles.

Afin d'accompagner la publication de cet article, une [campagne de mobilisation](#) inter-associative a été initiée, portée par Notre Affaire à Tous et 350.org impliquant notamment la création [d'un site](#) présentant les révélations, mais qui a également comme vocation de répertorier dans le futur les atteintes de Total (se dénommant désormais TotalEnergies pour verdir son image) aux droits humains et à l'environnement partout dans le monde. A travers cette campagne, les associations exigent des décideurs publics de tenir la multinationale responsable et appellent les institutions financières à cesser de financer les énergies fossiles !

Partenaire : 350.org





## Recours locaux : le contentieux climatique à l'échelle locale

### *Accompagnement juridique de collectifs et actions en justice*

Tout au long de l'année 2021, Notre Affaire à Tous a poursuivi son activité de suivi et d'accompagnement juridique des collectifs et a déposé de nouveaux recours, en accompagnement des citoyen·ne·s et collectifs qui se battent contre l'implantation de projets imposés et polluants près de chez eux.

Dans le dossier sur le Terminal 4 de Roissy, une très bonne nouvelle est tombée le 11 février : la ministre de la transition écologique Barbara Pompili, a annoncé que [le projet](#) était politiquement abandonné. Avec plusieurs associations, Notre Affaire à Tous a cependant appelé à la vigilance et a demandé des garanties au gouvernement qui pourrait proposer un nouveau projet ! Cette bonne nouvelle est survenue alors même que le [recours](#) que Notre Affaire à Tous porte aux côtés du collectif Non au Terminal 4 et 13 autres associations contre le Schéma de cohérence territoriale de Roissy Pays de France n'avait pas été jugé. Les associations demandaient aux pouvoirs publics d'intégrer sérieusement les objectifs de sobriété et de lutte contre le dérèglement climatique dans les documents d'aménagement du territoire, et notamment de remettre en cause le projet d'extension d'aéroport et le projet d'urbanisation des terres agricoles du triangle de Gonesse.

Notre Affaire à Tous a aussi pris en charge l'aide juridique du collectif [Vive la Forêt](#) proche du lac de Lacanau qui se bat contre l'implantation d'un [luxueux centre de santé](#) en bordure d'un site Natura 2000 sur les rives du lac de Lacanau, en déposant un recours contre la dérogation espèces protégées menant à la suppression d'une vingtaine d'espèces protégées à l'échelle européenne et nationale. Sur le même dossier, en juillet un recours a été déposé contre le permis de construire du centre de santé et le 22 octobre, le Tribunal administratif de Bordeaux a annulé l'autorisation de défrichement, une première [victoire](#) pour les associations requérantes, même si le promoteur a fait appel.

Notre Affaire à Tous a continué son soutien aux associations Alternatiba Rosny et MNLE 93 dans le recours contre le projet d'extension du centre commercial Rosny 2, [déposé en juin 2020](#). L'audience a eu lieu le 17 novembre 2021, audience qui s'est soldée par une première [victoire](#) pour les associations. Le juge a donné 12 mois au porteur de projet et à la commune de Rosny-sous-Bois pour rétablir les insuffisances de l'étude d'impact du projet.

Plusieurs autres collectifs ont été accompagnés par Notre Affaire à Tous, dont l'association [Sauvons Soissons](#) contre la construction d'une [usine à laine de roche](#), ainsi que le maire de la ville qui s'oppose également au projet. Pour accompagner le collectif, Notre Affaire à Tous a rédigé un mémoire en intervention pour exploiter le travail qui a déjà été fait sur l'autorisation environnementale unique accordée pour une usine de production de laine de roche.

L'association a également [initié le recours juridique](#) contre l'aménagement du site du Carnet, un projet industriel du port de Nantes - Saint-Nazaire, qui menace 110 hectares de zone



naturelle et préservée dans l'estuaire de la Loire. Malgré l'annonce du Grand Port Maritime de Saint-Nazaire le 4 novembre 2020 de retarder d'un an les travaux sur le site, en vue de compléter les études faunistiques et floristiques sur le site, et même si les associations saluent ce moratoire, le recours a été déposé car ce dernier n'a pas de valeur juridique.

Enfin, [dans le recours contre l'extension de l'aéroport de Caen](#), Notre Affaire à Tous a déposé un mémoire en réplique.

Nous avons déposé la plainte à la commission européenne concernant le décret d'application de la loi ASAP : A échelle nationale et européenne, le groupe recours locaux s'est emparé du détricotage du droit de l'environnement opéré par le décret d'application de la loi ASAP, promulguée le 31 juillet 2021.

### ***Renforcer les collectifs locaux face aux projets polluants***

Enfin, le guide "[Quel plan local d'urbanisme pour demain ?](#)" à destination des élu·e·s a été publié en juillet afin de souligner les différents leviers de la transition et de l'adaptation dont le plan local d'urbanisme peut faire l'usage. Le guide détaille les différents moyens pour faire en sorte que ce document structurant pour les collectivités locales soit réellement à la hauteur de l'urgence climatique.

La nécessité d'appuyer les luttes locales sur tous les territoires est devenue encore plus prégnante en 2021. En plus de dispenser des consultations juridiques gratuites à tout collectif ou particulier qui la consulte, Notre Affaire A Tous s'implique dans le déploiement d'outil de vulgarisation juridique. Notre Affaire à Tous a contribué à cette aide en participant à la conception du site "[Luttes locales](#)" et en y ajoutant les contenus juridiques développés sous la forme de guide pour les collectifs, à la mobilisation "[Agir contre la réintoxication du monde](#)" le 17 septembre et a co-organisé le weekend des luttes locales à Jambville au cours duquel des formations juridiques ont pu être dispensées. Enfin, Notre Affaire à Tous faisait partie des commanditaires (avec ZEA et Terres de Luttes) de l'étude sociologique "[Les David s'organisent contre Goliath : État des lieux des mobilisations locales contre les projets inutiles, imposés et polluants en France](#)", sortie en novembre, et menée auprès de 80 collectifs ayant pour objectif de mieux comprendre ces centaines de luttes locales contre les projets polluants (GPII) à travers la France. Connaître leurs compositions, leurs adversaires, leurs fonctionnements et leurs motivations permet de dresser le portrait d'un mouvement social qui s'ignore de moins en moins, un mouvement cohérent, décentralisé et déterminé qui est peut-être un des meilleurs atouts en France pour enrayer l'offensive contre le vivant et les espaces.



Un [article](#) portant sur l'intérêt à agir des associations de protection de la nature et de l'environnement a également été publié sur le [blog juridique](#) de Notre Affaire à Tous et une contribution aux [Etats généraux de la justice](#) a été soumise, en partie sur ce sujet.

*Nos partenaires :*





### Justice pour le Vivant : une action en justice pour la préservation de la biodiversité

Le 9 septembre 2021, Notre Affaire à Tous a lancé, avec POLLINIS, la première étape d'une [action en justice sans précédent contre l'État français](#) pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Les deux organisations visent notamment les défaillances notoires du processus d'autorisation et de mise sur le marché des pesticides, cause majeure du déclin massif de la biodiversité !

Au niveau mondial, plus de 40 % des espèces d'insectes sont en déclin, dont 30 % menacées d'extinction et tous les insectes pourraient avoir disparu de la surface de notre planète dans 100 ans. En Europe, la masse des insectes ailés a déjà diminué de 75 % en moins de trente ans. En première ligne, les insectes pollinisateurs, tels que les abeilles, dont dépendent 84 % des espèces cultivées en Europe. L'État français, conscient de ces enjeux dramatiques, tient des discours ambitieux sur la protection de l'environnement et multiplie ses engagements internationaux, européens et nationaux, récemment réitérés dans le cadre du Congrès de l'UICN.

L'une des causes majeures du déclin généralisé de la biodiversité est le recours immodéré et systématique aux pesticides, or la France est toujours, en valeur absolue, parmi les plus gros consommateurs de pesticides d'Europe. Tous les plans Écophyto de réduction des pesticides ont échoué. Les néonicotinoïdes, particulièrement toxiques et dommageables, viennent de bénéficier d'une dérogation et le glyphosate ou les fongicides SDHI sont encore en usage.

Les objectifs de ce recours inédit à l'échelle internationale :

- **Faire reconnaître la responsabilité de l'Etat français** et sa carence dans la protection de la biodiversité.
- **Réviser le processus de mise sur le marché des pesticides** pour que les plus destructeurs de la biodiversité ne puissent plus être commercialisés.
- **Demander réparation** pour le préjudice écologique systémique subi.

Le 9 septembre, les [injonctions des associations](#) ont été envoyées à 10 ministres du gouvernement. Deux mois après l'envoi de la demande préalable indemnitaire, l'Etat n'avait pas répondu dans le délai imparti : les deux associations, rejointes par de nouveaux partenaires, ont décidé de poursuivre la procédure en déposant un recours de plein contentieux devant le Tribunal administratif de Paris en 2022. Un outil a également été développé pour faire pression avec nous sur le gouvernement et lui demander d'agir en faveur de la biodiversité : cet outil d'interpellation, mais également des outils pédagogiques, comme [une vidéo de présentation](#) et une infographie explicative, sont disponibles sur le site [justicepourlevivant.org](http://justicepourlevivant.org).



## Une action en justice pour le climat à l'échelle européenne

Depuis mai 2018, Notre Affaire à Tous accompagnait le plaignant français du People's Climate Case, Maurice Feschet. Cette [action en justice](#) visait le manque d'ambition climatique des institutions européennes à l'horizon 2030 et est portée par 10 familles d'Europe et du monde, d'ores et déjà affectées par les impacts du changement climatique. Après que l'affaire ait été jugée irrecevable en mai 2019, les familles plaignantes avaient [fait appel](#) en juillet 2019 devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en mettant en avant le manque d'accès à la justice européenne et l'impact de cette décision sur leurs droits.



Près de deux ans après l'appel, la crise du Covid-19 ayant retardé le jugement, la CJUE a rendu [sa décision](#). Bien que reconnaissant les droits des plaignants étaient impactés par la crise climatique, elle confirme la décision du Tribunal de première instance de rejeter l'affaire pour des raisons procédurales : la Cour a annoncé que les plaignants n'avaient pas intérêt à agir pour attaquer l'UE pour son inaction en matière de climat, en se basant sur une ancienne jurisprudence datant des années 1960, selon laquelle un individu doit être affecté de manière unique par un acte législatif de l'UE pour être autorisé à le contester. Cela contraste fortement avec le principe fondamental des droits de l'homme, car l'interprétation des tribunaux de l'UE signifie que plus le problème est universel et grave, moins les personnes sont en mesure de demander une protection juridique devant les tribunaux de l'UE.

La décision a une fois de plus mis en lumière le manque d'accès à la justice dans l'Union européenne en matière d'environnement, alors même que les droits fondamentaux des plaignant·e·s sont impactés par la crise climatique. Cette décision marque la fin de la procédure juridique du People's Climate Case, mais les associations et les familles restent mobilisées pour un renforcement nécessaire des politiques climatiques.

**Nos partenaires : Climate Action Network , Germanwatch, Green Transition Denmark, ZERO Portugal, 2Celsius**





## 2.2 / Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques

Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public.

### *IMPACTS - La revue de presse des inégalités climatiques*

Tout au long de l'année 2021, les membres de Notre Affaire à Tous ont continué à publier [IMPACTS - La revue de presse des inégalités climatiques](#), en se concentrant sur un [récapitulatif](#) de ce que sont les inégalités climatiques, le [changement climatique et les inégalités de genre](#), le [travail et le changement climatique](#) et [l'alimentation, l'agriculture et le changement climatique](#).



### *Travail de plaidoyer dans le contexte des élections régionales*

A l'occasion des élections régionales, Notre Affaire à Tous est revenue sur les compétences et outils à disposition des régions, qui peuvent être cheffes de file pour l'environnement ! Que ce soit sur la biodiversité, l'aménagement, la santé, le logement, les transports ou encore les déchets, les régions disposent d'importants outils permettant d'engager une transition écologique et sociale, et de lutter contre le dérèglement climatique.

L'association a ainsi publié son rapport "[Pour une justice environnementale locale](#)", dans laquelle sont recensés tous les outils à disposition des régions pour intégrer de façon transversale, dans toutes ses politiques et activités, la problématique environnementale et les enjeux sociaux qui y sont liés. 38 propositions ont été formulées à destination des futur·e·s élu·e·s afin de mettre en œuvre la justice environnementale à l'échelle locale. L'échelon régional est souvent peu mis en avant et renvoie à un territoire très vaste dont les citoyen·ne·s se sentent souvent déconnecté·e·s. Les élections régionales sont d'ailleurs celles avec le taux d'abstention le plus haut.

### *L'exposition photographique "Paysages d'inégalités"*

Le 17 novembre, Notre Affaire à Tous a dévoilé son exposition "[Paysages d'inégalités](#)". Ce projet a été réalisé en partenariat avec la photographe Dagmara Bojenko, et revient sur l'histoire de six collectifs de citoyen·nes organisés face à des constructions polluantes. Ces citoyens et citoyennes sont tantôt les victimes directes d'installations affectant leur qualité de vie, tantôt des militant·es engagé·es dans la lutte contre l'artificialisation sans limite des terres agricoles et des espaces verts. **Les photographies étaient exposées au Ground Control (81 rue du Charolais à Paris) du 17 au 21 novembre !**



L'exposition illustre le combat de **six collectifs** racontant chacun sa lutte. De l'Aude au Nord, en passant par la Seine-Saint-Denis, les Deux-Sèvres et le Cantal, nous faisons le lien entre les politiques menées sur le territoire, leurs conséquences néfastes sur les conditions de vie de certaines populations, **et l'engagement citoyen pour garantir le droit à un environnement sain.**

En mettant en lumière l'histoire des personnes affectées par ces projets, nous souhaitons montrer le rapport entre les décisions d'aménagement sur les territoires et les conséquences du changement climatique : il s'agit de montrer que les aménagements inadaptés au changement climatique accentuent ses conséquences. **L'artificialisation des terres agricoles, la bétonisation des espaces verts permettant aux habitant-es de se rafraîchir en période de canicule ou la privatisation de l'accès à l'eau sont autant d'exemples qui témoignent de l'importance de la lutte de ces collectifs.**

**En contant l'histoire de personnes impactées par des dégradations environnementales,** Notre Affaire à Tous entend à la fois sensibiliser un large public à la nécessité d'une transition juste et équitable et encourager la mobilisation citoyenne pour un environnement sain, face aux projets polluants qui n'ont plus leur place dans la société d'aujourd'hui et qui dégradent le vivant.

### ***Un rapport sur les droits fondamentaux et le changement climatique***

En novembre 2021, Notre Affaire à Tous a répondu à une consultation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur les impacts du changement climatique sur les droits humains et notamment ceux des personnes en situation de vulnérabilité.

**A l'occasion de la journée internationale des droits humains le 10 décembre, Notre Affaire à Tous a dévoilé son nouveau kit pédagogique "[Dérèglement climatique : quel impact sur nos droits ?](#)" !**

Alors que la COP26 a failli à démontrer son efficacité pour protéger les communautés les plus vulnérables face aux événements climatiques extrêmes, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que la crise climatique est également une crise des droits humains !

Ce sont les droits à la vie, à un environnement sain, à la santé, à l'eau, au logement, à l'alimentation, au travail ou encore à l'éducation qui sont menacés par l'inaction climatique des dirigeant·e·s. Repousser l'action climatique condamne les populations les plus affectées et renforce les inégalités. La pauvreté prive des millions d'êtres humains de leurs droits fondamentaux tout en aggravant l'isolement social, les discriminations et l'exclusion.

A travers ce kit pédagogique, nous souhaitons rendre visibles les impacts sur les droits fondamentaux déjà concrets et donner les outils pour permettre une meilleure prise en compte



et incorporation de ces droits dans les politiques publiques luttant contre le changement climatique !

Ce premier kit expose une vision large des instruments juridiques qui existent, une première étape nécessaire **pour envisager des voies contentieuses pour faire respecter ces droits fondamentaux.**

### ***La veille juridique des contentieux climatiques et environnementaux***

La veille juridique des contentieux climatiques et environnementaux a pour objectif de servir de base de données pour les juristes de l'association afin qu'ils puissent utiliser ces informations à l'appui de leurs travaux de recherche, notamment, pour d'éventuels actions en justice. La veille juridique s'adresse également à un public extérieur, qu'il soit professionnel du droit, associatif ou universitaire.

Depuis 2019, cette veille juridique donne lieu à la publication, tous les trois mois, d'une [Newsletter des affaires climatiques et environnementales](#) composée de trois parties : une première partie développe et analyse un sujet d'actualité juridique. Puis, les deux parties suivantes "affaires climatiques" et "affaires environnementales" ont pour but de présenter des recours juridiques en cours ou des textes normatifs, récemment adoptés, sur ces thématiques, à travers le monde. En 2021, quatre newsletters ont été envoyées ayant pour focus :

- Affaire du Siècle et droit à un environnement sain : Le focus de ce numéro portait sur la récente décision de l'Affaire du Siècle et sur la deuxième partie d'un article sur le droit à un environnement sain en droit de l'Union européenne. Trois affaires climatiques récentes et six affaires environnementales ont également fait l'objet de fiches d'arrêt.
- Droit de propriété et crise climatique : des fiches d'arrêt sur quatre recours climatiques récents et six affaires environnementales y ont été présentées.
- Ecocide, l'occasion manquée : trois arrêts relatifs à des affaires climatiques et deux affaires environnementales ont été étudiés.
- La reconnaissance d'un droit universel à un environnement sain !

Plusieurs chroniques ont également été enregistrées et publiées dans LexRadio sur [l'affaire Urgenda](#) aux Pays-Bas, sur [l'Affaire du Siècle](#) et sur [l'affaire Grande-Synthe](#).

Dans le cadre de ses perspectives internationales, Notre Affaire à Tous a entretenu ses relations avec le collectif [Stop the Money Pipeline](#) aux Etats-Unis, qui mène notamment la campagne "[Defund Line 3](#)" contre un projet d'oléoduc de sables bitumineux destructeur des terres et menaçant de nombreuses communautés, notamment autochtones. La campagne vise notamment à appeler les financeurs du projet de construction d'une nouvelle ligne d'oléoduc dans le Wisconsin qui s'étendrait sur plus de 1000 miles à cesser leurs financements.

Enfin, en 2021, Notre Affaire à Tous a également fait le lien avec des initiatives européennes et internationales, notamment sur le droit à un environnement sain et sur l'écocide. Un webinaire



a été organisé sur la reconnaissance internationale du droit à un environnement sain le 5 octobre. L'association faisait partie, depuis septembre 2020, des associations co-porteuses de [l'appel international pour la reconnaissance de ce droit](#). A quelques jours du vote sur la résolution lors de la 48e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le panel d'intervenant·e·s a discuté de la pertinence et de l'importance cruciale de la reconnaissance universelle de cette notion. Quelques jours plus tard, le 8 octobre, le Conseil des droits de l'homme [a adopté la résolution](#) visant à reconnaître le droit à un environnement sain ! C'est le début d'une nouvelle ère pour une politique environnementale et climatique fondée sur la protection des droits !



## 2.3 / Améliorer le droit de l'environnement pour un droit adapté aux limites planétaires

Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental plus efficace, notamment par la reconnaissance des droits de la nature et du crime d'écocide. Nous voulons établir, par la jurisprudence, la transformation de notre droit et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.

### *Plaidoyer pour la reconnaissance des droits de la nature*

Alors que de plus en plus d'initiatives émergent pour la reconnaissance des droits de la nature en France et Europe, l'année 2021 a débuté avec le lancement d'un [réseau francophone des droits de la Nature](#) afin de fédérer et amplifier les nombreuses initiatives visant la reconnaissance des droits à la nature. Le [réseau](#) est composé d'associations locales et nationales et de personnalités.

### *Le Tribunal en défense des écosystèmes aquatiques d'Europe*

Le 30 janvier, Notre Affaire à Tous a ouvert le [Tribunal](#) pour les droits des écosystèmes aquatiques d'Europe, organisé par la Global Alliance for the Rights of Nature, [avec le cas de la Mer de Glace](#). En présence d'un prestigieux panel de juges-experts des droits de la Nature, l'équipe de Notre Affaire à Tous a présenté le cas du plus grand glacier français et de son inquiétante fonte, enrichi par un éclairage scientifique par le glaciologue Jean-Baptiste Bosson et juridique par Pierre Spielwoy. L'association Mountain Wilderness a apporté sa connaissance du terrain ainsi que le précieux témoignage de Yann Borgnet, guide de haute montagne. Cinq cas ont été étudiés lors de ce Tribunal des droits de la nature (dont le cas de l'orpaillage illégal en Guyane ou encore l'affaire du lac Vättern en Suède).

**Nos partenaires : GARN, NatureRights, Earth Thrive, Parlement de Loire**



GARN  
GLOBAL ALLIANCE FOR  
THE RIGHTS OF NATURE



NATURE RIGHTS



Earth Thrive

www.earth-thrive.org

### *La déclaration des droits du fleuve Tavignanu*

Le mois de juillet 2021 a été marqué par une grande nouvelle pour le mouvement français des droits de la nature ! En effet, le 29 juillet a été lancée la [déclaration des droits du fleuve Tavignanu en Corse](#). Il s'agit d'une première en France. Pour protéger le fleuve menacé par un projet d'enfouissement de déchets ménagers et assimilés depuis de nombreuses années, dont l'autorisation a été validée par le Conseil d'Etat alors même qu'il pose de forts risques de pollution sur le fleuve et la biodiversité environnante, le collectif *Tavignanu Vivu*, UMANI et



Terre de Liens Corsica-*Terra di u cumunu* ont décidé de continuer le combat sur un autre terrain. Ils ont contacté Notre Affaire à Tous pour les aider à rédiger une déclaration de droits pour le fleuve Tavignanu, inspirée du modèle de [Déclaration Universelle des Droits des Rivières](#) du Earth Law Center.

Déjà soutenue par des citoyen·ne·s, élu·e·s locaux et eurodéputé·e·s, cette déclaration ambitionne à terme d'aboutir à l'organisation d'un référendum local sur le statut du fleuve Tavignanu. Notre Affaire à Tous a accompagné la coalition porteuse de ce projet en Corse. Une conférence de presse autour de la Déclaration des droits du fleuve Tavignanu a été organisée à Marseille [le 9 septembre](#), en marge du Congrès de l'UICN. Plusieurs élu·e·s de grandes villes françaises étaient présent·e·s à cette occasion, pour afficher leur soutien à la Déclaration et pour s'engager à développer de manière concrète les droits de la nature sur leur territoire.

Le 17 décembre, l'Assemblée de Corse a adopté [une motion](#) dans laquelle elle soutient la Déclaration des droits du fleuve Tavignanu.

### **La déclaration de droits de la Têt**

Le 26 novembre, En Commun 66 et Notre Affaire à Tous ont lancé la [Déclaration des droits de la Têt](#) à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue à Perpignan. Il s'agit de la deuxième déclaration de droits d'un fleuve après celle du Tavignanu en Corse. La déclaration ambitionne à terme d'être intégrée dans le cadre réglementaire et les documents d'urbanisme juridiquement opposables pour mieux préserver l'intégrité du fleuve. En effet, la vallée de la Têt et son bassin versant abritent une biodiversité remarquable et comporte 18 sites Natura 2000, ce qui ne l'empêche pas d'être menacée par différents projets d'aménagement du territoire et de gestion du fleuve. Aujourd'hui, l'existence du fleuve est menacée à cause de la détérioration de son état écologique et une forte érosion de son lit. Grâce à cette déclaration, les associations souhaitent sensibiliser les élus et les riverains sur les droits de la nature.

### **Le Parlement de Loire**

LE PARLEMENT  
DE LOIRE

Fin septembre est paru le livre *Le fleuve qui voulait écrire*. Ce livre est issu des auditions du Parlement de Loire et mis en récit par Camille de Toledo. Notre Affaire à Tous a contribué à "l'appareil critique" (notes de bas de page juridiques) de ce livre.

### **La documentation de la reconnaissance des droits de la nature**

L'année 2021 a été celle d'un intense travail de référencement et de documentation des actes reconnaissant des droits à des entités naturelles ou à des écosystèmes dans le monde, en analysant les décisions de justice pour faire progresser notre plaidoyer pour les droits du vivant. Tout ce travail de référencement sera intégré dans un livre sur les droits de la nature qui



sera publié en mars 2022. Le manuscrit final du livre a été envoyé fin 2021 à l'éditeur Le Pommier.

Plusieurs interventions et webinaires ont également été organisés au cours de l'année pour faire connaître la question primordiale de la reconnaissance des droits de la nature ainsi que celle du préjudice écologique.

### ***Pour une Constitution Écologique***

En début d'année, et grâce au travail de la Convention Citoyenne pour le Climat, le plaidoyer pour inclure le climat et la biodiversité dans la Constitution a pu reprendre. **Notre Affaire à Tous a ainsi pu être auditionnée, au nom du collectif Notre Constitution Écologique, par la Commission du développement durable et la Commission des lois** afin de donner un avis sur le projet de loi relatif à la révision constitutionnelle. Une contribution a aussi été rédigée et remise au député Christophe Arend, rapporteur de la Commission du développement durable, détaillant notre position commune et nos suggestions pour aller plus loin que ce qui était proposé dans le projet de loi.



Le 16 mars, les député-e-s **ont adopté le projet de loi constitutionnelle sans amendements**, conservant ainsi la formulation de la Convention citoyenne. Avant que le [Sénat étudie à son tour](#) le projet de loi, Notre Constitution Écologique [a publié une vidéo](#) d'appel à mobilisation faisant intervenir des membres de la Convention Citoyenne pour le Climat, des comédien-ne-s, des juristes, des scientifiques et autres acteurs de la société civile. Cette mobilisation virtuelle s'est accompagnée d'une **mobilisation physique devant le Sénat le 5 mai**, à l'ouverture de la commission sénatoriale et le début des dépôts d'amendements, afin d'interpeller et d'échanger avec les sénateurs et sénatrices sur l'importance du terme "garantit" dans le texte.

Malheureusement et sans surprise, [la majorité de droite et centriste sénatoriale s'est positionnée le 10 mai pour une autre formulation qui, de l'aveu même de la commission des lois, ne serait que symbolique](#) et ne produirait aucun effet juridique nouveau : "La République préserve [au lieu de "garantit"] l'environnement ainsi que la diversité biologique et agit [au lieu de "lutte"] contre le dérèglement climatique, dans les conditions prévues par la Charte de l'environnement de 2004".

De retour à l'Assemblée Nationale en plénière le 21 juin, les [député-e-s ont adopté](#), en deuxième lecture, une nouvelle rédaction du projet de loi constitutionnelle : "La République garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique", concédant ainsi au Sénat le remplacement du terme "lutte" par "agit".



Les député·e·s de l'opposition ont dénoncé une opération de communication, loin d'un compromis permettant d'aboutir à un accord avec le Sénat. Ainsi, le 5 juillet, le Sénat a voté en 2ème lecture une formulation revue à la marge, mais toujours différente de celle de l'Assemblée nationale, en préférant la formulation "Elle agit pour la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et contre le dérèglement climatique, dans les conditions prévues par la Charte de l'environnement de 2004".

Le projet de réforme constitutionnelle ainsi dans l'impasse [a finalement été abandonné par l'exécutif le 6 juillet](#). Les parlementaires et l'exécutif ont laissé s'échapper une occasion rare de changer la donne dans la lutte contre la crise climatique et environnementale. [Notre Constitution Écologique dénonce un manque de volonté généralisé](#).

**Nos partenaires : CliMates, RESES, Noé Biodiversité**



### ***Loi Climat et résilience : Inscription de l'écocide dans le droit pénal français***

En 2021, le plaidoyer pour la reconnaissance du crime d'écocide a gagné du terrain, notamment dans le cadre des débats sur la loi Climat et résilience au Parlement. Notre Affaire à Tous a ainsi préparé des amendements au projet de loi, menant à plusieurs entretiens avec des parlementaires. Un [document de décryptage](#) a également été publié par l'association, fournissant une analyse des mesures contenues dans le titre VI du projet de loi et relatives au délit de mise en danger de l'environnement, au délit de pollution généralisée et au délit d'écocide. Ce document de décryptage contient également des propositions et [des amendements](#).

[L'examen du titre VI](#) du projet de loi climat dédié à la protection judiciaire de l'environnement a ainsi été suivi de près par les membres de Notre Affaire à Tous et des [propositions d'amendements](#) ont été déposées à deux reprises : avant l'examen de la loi en commission spéciale et avant les débats en séances plénières à l'Assemblée nationale. Malheureusement, l'Assemblée Nationale n'a reconnu qu'un bien trop faible délit d'écocide soumis à des conditions trop contraignantes pour être applicable.

Avant le passage de la loi au Sénat, plusieurs membres de l'association ont été reçus en audition pour sensibiliser les sénateurs·rices à l'importance de la reconnaissance de ce crime, sur la base des [amendements élaborés en amont et proposés aux sénateurs et sénatrices](#).



Mais, malgré ces amendements, et au vu des risques de l'inscription d'un simple 'délit' d'écocide au rabais, Notre Affaire à Tous et les autres associations engagées pour la reconnaissance du crime d'écocide ont finalement convaincu les sénateurs·rices de retirer le terme "écocide" du projet de loi. Ce retrait s'est avéré d'autant plus nécessaire que le 22 juin, le Panel international d'experts de haut-niveau mis en place par la Fondation Stop Ecocide, présidé par Dior Fall Sow et Philippe Sands, a rendu publique une proposition d'amendement au Statut de la Cour Pénale Internationale pour y intégrer le crime d'écocide, et sa définition. A l'occasion des débats au Sénat sur la loi Climat et Résilience, Notre Affaire à Tous [a ainsi également appelé le gouvernement à soumettre une proposition d'amendement se saisissant de cette nouvelle définition](#) et les sénateurs et sénatrices à soutenir tout amendement en cette direction.

Finalement, la [commission mixte paritaire a réintroduit le crime d'écocide](#) quasiment dans sa version initialement proposée par l'Assemblée nationale, rétablissant un flou problématique et handicapant ainsi la pénalisation des crimes contre l'environnement. Les crimes que l'on ne nomme pas demeurent impunis, la loi Climat et Résilience condamne l'écocide à faire partie de ceux-ci.

***Loi Climat et résilience : lutte contre l'artificialisation des sols, diminution du trafic aérien, éducation-sensibilisation et soutien aux référés-libertés***

Afin d'appuyer ses contentieux, l'association a mené tout au long de l'année un travail de plaidoyer et d'analyse sur des thèmes précis et a été mobilisé sur divers sujets étudiés lors des débats parlementaires sur la loi Climat et résilience issue des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Notre Affaire à Tous s'est en effet attelée, dès janvier, au suivi des amendements sur la loi Climat et Résilience, présentée en Conseil des ministres le 10 février, notamment sur les sujets liés à la diminution du trafic aérien et à l'artificialisation des sols. L'association a suivi les débats en séance plénière ayant eu lieu à l'Assemblée nationale. Ce texte, qui a finalement été voté durant l'été, est largement insuffisant. Il ne permet pas de respecter nos engagements climatiques, de sortir la France de l'illégalité climatique et de lutter contre la crise climatique.

Lors des débats à l'Assemblée Nationale, Notre Affaire à Tous a également été mobilisée pour soutenir un groupe de sept jeunes militant·e·s - dont Camille Etienne - qui se rassemblaient tous les jours devant le bâtiment de l'Assemblée afin d'interpeller leurs député·e·s et de faire vivre le débat démocratique autour du projet de loi. A deux reprises, leurs mobilisations se sont vues interdites par la préfecture de police de Paris. L'association les a ainsi épaulé dans le dépôt d'un référé-liberté contre l'arrêté du préfet Didier Lallement. [L'annulation de cette interdiction](#) a ainsi été obtenue, celle-ci portant une atteinte grave aux droits et libertés fondamentales.



### ***Améliorer les documents d'urbanisme***

Enfin, le guide "[Quel plan local d'urbanisme pour demain ?](#)" à destination des élu·e·s a été publié en juillet afin de souligner les différents leviers de la transition et de l'adaptation dont le plan local d'urbanisme peut faire l'usage. Le guide détaille les différents moyens pour faire en sorte que ce document structurant pour les collectivités locales soit réellement à la hauteur de l'urgence climatique.



## 2.4 / Sensibiliser et former tous les publics à la justice climatique

Notre Affaire à Tous propose un **programme d'éducation et de sensibilisation à la justice climatique et aux conséquences du changement climatique sur nos droits fondamentaux**. Il vise à former les citoyen·ne·s, et en particulier les jeunes, sur des thématiques variées : changement climatique, limites planétaires, inégalités climatiques et environnementales, droits de la nature, écocide... Parce que nous luttons pour une justice climatique et sociale pour toutes les générations !

### **Education-Sensibilisation dans les collèges et lycées**

#### ***Simulation d'un tribunal pénal de l'environnement***

Malgré la situation sanitaire liée au Covid-19 toujours tendue, Notre Affaire à Tous a pu reprendre ses interventions dans les collèges et les lycées au cours de l'année. L'association a initié un projet de mise en place d'un Tribunal pénal de l'environnement fictif qui s'est déroulé tout au long de l'année scolaire au collège de l'Eganaude à Biot dans des classes de cinquième et quatrième. Les élèves ont ainsi pu mener une enquête sur les types de pollutions du fleuve côtier de la Brague ainsi que les différentes responsabilités, construire des plaidoiries et différents rôles de témoins et expert·e·s pour finalement réaliser une audience pénale le 3 juin. Les élèves ont ainsi joué les rôles des avocat·e·s, des prévenu·e·s, des juges, jurés et procureur·e·s, des expert·e·s et témoins. A l'issue du procès et du délibéré, les stations d'épuration et les golfs ont été condamnés à des peines d'amende et de sursis. Cette expérience a été très appréciée par les élèves et leurs parents, mais elle a aussi eu des retombées positives sur la prise en compte du problème par les acteurs locaux.

#### ***Atelier de mise en situation d'inégalités environnementales***

L'association a également pu intervenir à plusieurs reprises au collège Trémolières à Cholet dans quatre classes de cinquième. Ces interventions se sont concentrées sur les inégalités environnementales à travers un jeu de rôle proposé aux élèves pour qu'elles et ils incarnent les différentes parties prenantes autour d'un projet controversé, comme l'implantation d'un entrepôt Amazon à Montbert ou l'installation d'un poulailler industriel à Saint-Gervais. L'occasion pour les élèves d'apprendre à argumenter et écouter dans un contexte bienveillant et de comprendre les nombreux enjeux économiques, sociaux et politiques autour d'un projet. Ces interventions viennent conclure une année durant laquelle les élèves ont travaillé sur la problématique de l'humain face à la nature à travers un rallye lecture.

Les projets conduits à Biot et à Cholet seront tous deux reconduits en 2022. L'association espère que ceux-ci pourront perdurer dans les années à venir, tout en développant ce type de projet à long-terme dans d'autres régions de France.



### **Support d'intervention sur le devoir de vigilance**

Enfin, en coopération avec l'association Mighty Earth, Notre Affaire à Tous a commencé à développer une intervention spécifiquement liée aux enjeux de déforestation liée à la consommation de bœuf et de soja en Amérique du Sud, en lien avec [l'action en justice contre le groupe Casino](#). Il s'agit de faire travailler les élèves sur le devoir de vigilance des entreprises, le rôle des consommateurs·rices, les impacts environnementaux des industries.

### **Loi climat et résilience**

De plus, dans le cadre du projet de loi climat et résilience, Notre Affaire à Tous a également proposé une série d'amendements, en coordination avec **le Réseau Action Climat** pour favoriser l'intégration du dérèglement climatique et des limites planétaires dans les programmes scolaires et dans les enseignements supérieurs.

### **Partenariat de la sortie du film I Am Greta**

En 2021, Notre Affaire à Tous était partenaire du documentaire [I Am Greta](#), sorti en salle le 29 septembre ! En l'espace de quelques mois, Greta Thunberg est devenue une icône planétaire et la porte-parole de millions de jeunes qui veulent faire de demain un monde meilleur. Car quand les pouvoirs politiques ne changent rien, la jeunesse se mobilise et se bat pour son futur. En tant que partenaire, Notre Affaire à Tous a participé au weekend d'avant-premières les 24, 25 et 26 septembre et est intervenu lors de projections dans des cinémas partout en France, afin de présenter l'association, ses actions pédagogiques et faire le lien avec les thématiques abordées dans le film. L'association est ainsi intervenue dans des cinémas à Vire, Ouistreham, Amiens, Douvres-la-Délivrande, La Courneuve, Antony, Antibes et Paris.

### **Publication d'une boîte à outils pratique**

Après la parution d'une première [boîte à outils pédagogique théorique](#) sur la justice climatique en 2020 en partenariat avec les Savanturiers - Ecole de la Recherche, une [deuxième boîte à outils](#), qui se concentre sur des aspects pratiques, a été diffusée en octobre 2021. Composée de cinq fiches d'activités, à mettre en pratique en autonomie par les professeur·e·s de collèges et lycées ou avec un accompagnement des membres de Notre Affaire à Tous, ce document a pour objectif de fournir aux élèves des clés pour comprendre les questions relatives à la justice climatique, au changement climatique et des pistes d'actions concrètes. Fin 2021, Notre Affaire à Tous a ainsi un contenu pédagogique fixé qui peut être proposé aux collèges et lycées pour accompagner au mieux la formation sur les enjeux liés à la justice climatique. L'objectif est de diffuser ces contenus à grande échelle afin de sensibiliser les enseignant·e·s, qui auront à leur tour toutes les clés pour sensibiliser leurs élèves.

L'élaboration et la publication de la boîte à outils a permis à Notre Affaire à Tous d'élaborer de nouveaux projets d'éducation et de sensibilisation à la justice climatique, dont la nécessité est apparue au cours de l'année : la mise en place concrète d'une simulation de Tribunal pénal de



l'environnement, et la publication d'une boîte à outils pratique pour accompagner le corpus théorique développé avec les Savanturiers. Avec ces outils clés en main, l'association espère intervenir dans de nombreux établissements.

### **Formation des nouveaux bénévoles**

Pour accompagner les nouveaux bénévoles qui ont rejoint le groupe éducation et sensibilisation à la fin de l'année 2021, l'association a organisé en décembre une journée de formation à destination des bénévoles pour les former sur les différents outils pédagogiques et pour réfléchir ensemble à l'amélioration de ces outils.

***Nos partenaires : Savanturiers - Ecole de la Recherche***



### **Interventions dans les universités**

En juillet 2020, Notre Affaire à Tous a créé un nouvel axe d'action en élaborant un programme d'interventions dans les universités et a réalisé [une plaquette de présentation](#) pour informer sur les formats d'intervention et les sujets que proposés par l'association. L'objectif de ce nouveau projet est de démocratiser l'outil du droit auprès des étudiant·e·s pour former des professionnels conscients du potentiel du droit pour la protection de l'environnement. La crise sanitaire et le deuxième confinement d'octobre ont ralenti l'évolution de cette action mais une intervention a toutefois pu avoir lieu en visioconférence avec l'association ACE de l'école d'ingénieurs ENSE3 de Grenoble sur le thème "Technicité et écologie : quels enjeux pour un droit de l'environnement à la hauteur de l'urgence climatique?".

Sciences Po Rennes sur le campus de Caen va également donner lieu à une intervention auprès des étudiant·e·s du campus en début d'année 2021 sur les droits de la nature, les recours locaux et la responsabilité des multinationales.

Intervention à l'université du Havre sur les inégalités climatiques et environnementales dans le cadre de leur semaine sur l'égalité.

Intervention sur le contentieux climatique dans le TD de droit de l'environnement du Master 1 droit public de la faculté de droit de Toulon



### Les partenariats avec les cliniques

Les partenariats de Notre Affaire à Tous avec les étudiant·e·s se sont poursuivis en 2021.

A Paris, les étudiant·e·s de la Clinique de droit de Sciences Po ont travaillé sur les risques industriels induits par l'activité de la zone industrielle de la Vallée de la chimie. Le volet contentieux de ce projet s'est précisé, et un groupe plaidoyer a également vu le jour afin de traiter la question de la pollution de cette zone industrielle et des faiblesses du contrôle des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Notre Affaire à Tous a également accompagné une classe de master TERS (Transition écologique, risques et santé) de Sciences Po Toulouse. En se professionnalisant, les étudiant.e.s ont pu accompagner les plaidoyers de l'association en intégrant les différents groupes de travail de Naat. Certains livrables (podcast, articles du blog, Rapports, etc) ont alimenté le site internet de Naat.

En octobre 2020 et jusqu'en juin 2021, l'association a commencé le suivi d'un module-projet avec six étudiant·e·s de Sciences Po Rennes sur le campus de Caen. Iels se sont investi·e·s dans trois groupes de travail de Notre Affaire à Tous : recours locaux, droits de la nature et multinationales. Iels ont également organisé un concours de plaidoirie sur les sujets de l'association en début d'année 2021.

Un travail conjoint a également été mené avec les étudiant·e·s de Nanterre sur le droit à un environnement sain, donnant lieu à un dossier rendu en juillet.

### Sciences Po Paris : Vallée de la chimie

**Responsabilité des entreprises polluantes** : dans la continuité de son action sur l'année 2020/2021 et l'obtention du Prix Anthony Mainguené de la Clinique de droit, le groupe a choisi de se concentrer sur les risques industriels et les pollutions auxquels sont exposés les habitant·e·s de la Métropole de Lyon.

En partenariat avec la clinique de Sciences Po Paris, les étudiant·e·s, guidé·e·s par des bénévoles, ont analysé les déclarations de non conformité ICPE, les documents RSE ainsi que les déclarations de performance extra-financière de quatorze multinationales de la Vallée de la chimie afin de dégager une action juridique et un plaidoyer permettant de diminuer leur pollution.

En partenariat avec Maître Louise TSCHANZ et les étudiant.e.s de la Clinique, le groupe lyonnais s'engage également dans un contentieux devant le juge des libertés et de la détention afin de cibler les pollutions et les non-conformités au droit des ICPE produites par les entreprises de la Vallée de la chimie et s'intéresse à l'accès des citoyens à l'information. Le groupe prévoit de renouveler son partenariat avec la clinique de Sciences Po Paris pour l'année 2022/2023 et de spécialiser son approche sur la pollution de l'air et la santé environnementale.



Un partenariat a été envisagé avec France Nature Environnement AURA et Maître LELEU, avec laquelle nous avons déjà travaillé.

### **Sciences Po Toulouse : pleins de groupes différents d'étudiant-es**

En reprenant le concept de [la Fresque du Climat](#), les étudiant-e-s de la **Clinique juridique de Science Po Toulouse** ont débuté l'élaboration d'un jeu sur la justice environnementale en commençant par la problématique des algues vertes. Ce jeu sera repris en 2022 en l'élargissant à d'autres problématiques environnementales (Affaires des calanques et pollution atmosphérique).



## 2.5 / Construire un réseau engagé pour la justice sociale et la justice climatique

A l'échelle territoriale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication d'une centaine de juristes bénévoles engagé·e·s pour la justice climatique et sociale. Leur expertise et leur engagement ont permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large.

### *Un réseau territorial*

Le réseau territorial de Notre Affaire à Tous a maintenu son activité au sein de ses quatre groupes locaux situés à Strasbourg, Nantes, Lille, et Lyon. Partout sur les territoires, les Français·e·s ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupes locaux de *Notre Affaire à Tous*, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteurs associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des élu·e·s locaux et de combattre les projets imposés et polluants.

### *Un réseau international (voir également partie 3.6)*

*Notre Affaire à Tous* s'inscrit dans un mouvement global pour la justice climatique. Depuis sa création, l'association s'est attachée à tisser des liens avec les organisations et citoyen·ne·s agissant pour la justice climatique à travers le monde. Cette démarche se traduit aussi bien par des recours conjoints avec des partenaires internationaux que par des contributions de doctrine, événements collectifs, et échanges universitaires.

Point d'orgue en novembre, l'association a été représentée à la COP à Glasgow, où nous avons participé à trois événements sur les actions en justice pour le climat aux côtés de nos partenaires européens.

## 3 / LES MOYENS D'ACTION DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

### 3.1 / Vie associative



En 2021, les groupes de travail ont conservé leur croissance en maintenant un nombre de bénévoles grandissant malgré les départs : le levier du droit pour combattre le changement climatique et protéger les droits fondamentaux des citoyen·ne·s continue d'être considéré comme un outil primordial. De nombreux étudiant·e·s en droit, juristes et avocat·e·s ont rejoint les groupes de travail existants et ont permis d'en faire émerger de nouveaux.

Les groupes de travail se sont encore davantage structurés, et ont fait monter en puissance les membres les plus actif·ve·s de Notre Affaire à Tous. A ce jour, la majorité de ces groupes sont menés par des référents bénévoles, qui accueillent les nouveaux membres, organisent les réunions et participent à la stratégie générale de l'association. Les salarié·e·s font ensuite le



lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes, leurs projets et la stratégie générale de l'association.

Les membres les plus actif·ve·s de l'association forment la "coordination" de Notre Affaire à Tous, qui réunit référent·e·s des groupes de travail, salarié·e·s et membres du Conseil d'administration. Elle se réunit régulièrement (tous les quinze jours) et échange quotidiennement. La coordination assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'administration. Le bureau (présidente, secrétaire générale, trésorier) est garant de cette stratégie et supervise son application.

### *Evénements et formations internes*

- ***Retraite stratégique du 10 et 11 juillet 2021. Nous avons organisé une retraite stratégique à Nogent-Sur-Seine réunissant tous les groupes de travail, afin de se questionner sur les orientations et stratégies de l'association. Sept ateliers thématiques ont été prévus :***

Atelier 1 : Stratégie contentieuse inégalités climatiques et campagne droits fondamentaux

Atelier 2 : Restitution atelier ADS (stratégie sur la victoire et débat du siècle)

Atelier 3 : Science et climat - S'appuyer et se servir de la science

Atelier 4 - Recours locaux : accès au droit, principe de participation et d'information du public, récit autour des grands thèmes liés aux recours locaux

Atelier 5 - Comment diversifier les partenariats ?

Atelier 6 - Comment toucher de nouveaux publics pour rendre le droit accessible à tous ?

Atelier 7 - Quel récit autour de NAAT et comment rendre le droit attrayant?

- ***Journées spécifiques aux groupes de travail : Certains groupes de travail se sont réunis afin de faire un point sur les différents projets menés et réfléchir aux activités à venir; et informer tous les bénévoles sur le fonctionnement des groupes.***

*Journée de formation pour le groupe de travail "éducation et sensibilisation" du 11 décembre 2021*

*Journée de formation pour le groupe de travail "recours locaux" du 4 décembre 2021*



## 3.2/ Les groupes locaux de Notre Affaire à Tous

Depuis 2019, Notre Affaire à Tous étend ses champs d'action dans [plusieurs villes de France](#). Ces groupes s'emparent des dynamiques de leurs territoires pour protéger les droits du vivant et faire advenir la justice climatique.

### Le groupe local de Lyon

Cette année, le groupe lyonnais **est devenu statutairement indépendant**, relié par convention de partenariat avec le national. Le groupe a souhaité ce statut pour bénéficier de subventions locales et renforcer son intérêt à agir en cas de contentieux devant le juge.

#### Contentieux "Vallée de la chimie"

Grâce au travail des étudiant.e.s de la clinique de Sciences po Paris accompagnés par le groupe local de Lyon, le contentieux "Vallée de la chimie" s'est précisé. Ce projet de contentieux vise certaines entreprises (des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui ont causé des pollutions de l'air, de l'eau, du sol dans la métropole lyonnaise.

Pour ce travail, **les étudiant.e.s de la clinique de Sciences Po Paris ont d'ailleurs remporté le prix Mainguéné**, à hauteur de 3500 euros. Ce projet s'est accompagné de la construction d'un pôle plaidoyer au sein du groupe, afin de construire le récit et les outils accompagnant le recours, à destination des citoyen.ne.s et des élu.e.s.

#### Inégalités climatiques

Le groupe lyonnais a développé [le projet OEIL](#) - Observatoire écosystémique des inégalités Lyonnaises, en partenariat avec le Master Éthique, écologie et développement durable de l'Université Jean Moulin de Lyon. Ce projet a pour objectif de mesurer l'exposome des habitant.e.s de la Métropole en couplant enquête sociologique et testing écotoxicologique. L'objectif est de proposer des outils afin d'améliorer les politiques publiques en matière de santé et environnement, et prenant en compte les inégalités environnementales.

Les étudiant.e.s de l'Université Lyon 3 ont rendu un rapport pour le [projet OEIL](#), soulevant de nombreuses questions éthiques et stratégiques pour le développement du projet. Le groupe a choisi de poursuivre ce projet en collaboration avec le groupe "Inégalités climatiques" en se concentrant sur les droits fondamentaux et le droit de l'environnement.



## **Éducation / sensibilisation**

Par le biais d'organisation d'événements ou de projets de plus long terme, NAAT Lyon a participé à la sensibilisation aux thématiques de travail de l'association. En lien à l'Appel du Rhône, le groupe a développé un projet de tribunal fictif autour des droits de la nature auprès de classes lyonnaises et suisses : "Et si le Rhône avait des droits ?".

Egalement dans cette démarche de sensibilisation, le groupe lyonnais a pris part le 5 octobre à une conférence à l'université de Lyon III sur les moyens des collectivités en matière d'urgence climatique et d'urbanisme (enregistrement disponible [ici](#)), et a organisé une grande conférence sur l'Affaire du Siècle au Grand Amphithéâtre de l'Université Lyon II, le 9 mars, animée par des juristes du groupe.

### **Implication dans le tissu associatif local :**

Tout au long de l'année, NAAT Lyon s'est impliqué dans la vie associative locale pour la justice sociale et climatique. Le groupe a ainsi travaillé avec les collectifs "Pour une Convention Citoyenne pour le Climat en Auvergne-Rhône-Alpes" et "Lyon Climat", lui permettant de s'installer dans le monde associatif lyonnais, notamment dans l'organisation des marches climat de l'année. Il a aussi été l'invité de l'association EDELYA pour travailler sur un état des lieux des PCAET, de Conscience et Impact Ecologie à l'occasion de leur festival Planet Needs You, ou en collaboration avec France Nature Environnement Rhône pour répondre à une consultation publique sur le Plan de Protection de l'Atmosphère local.

## **Le groupe local de Strasbourg**

### **Éducation et sensibilisation :**

Le groupe a pu organiser une conférence le 26 mai sur l'Affaire du Siècle à la Maison du Barreau avec pour intervenant.e.s Cécilia Rinaudo, François Zind (avocat), et propos introductifs de Mme la Bâtonnière Christina Kruger.

En mi octobre, un café débat sur la justice climatique a été tenu, ce qui a permis aux nouveaux bénévoles de s'approprier le sujet;

Le groupe a également contribué à l'organisation de plusieurs marches et manifestations :

- la marche pour une vraie loi climat pilotée par Alternatiba du 28 mars 2021
- la marche pour le climat du 9 mai 2021

### **Recours Locaux**

Le groupe local de Strasbourg a travaillé sur plusieurs projets polluants. En mai 2021, le groupe strasbourgeois a déposé une contribution à l'enquête publique du projet MackNext, spécialisé



dans le divertissement immersif. Les porteurs de projets n'ont pas été transparents sur les impacts du projet et les alternatives sur le choix du site.

En juin 2021, le groupe a déposé une contribution à la concertation sur la Zone à Faible Émission, pour soutenir ce projet et le besoin de projets plus ambitieux.

Le groupe a aussi cosigné une tribune dans le média Rue89 Strasbourg avec plusieurs associations, menée par le Chaudron des Alternatives pour s'opposer à l'implantation de bureaux sur des espaces naturels.

### **Vie associative du groupe local**

Le groupe continue de prospérer avec une dizaine de bénévoles, notamment des étudiant-e-s en droit de l'environnement. Le départ de plusieurs d'entre eux fin juin a ralenti un peu l'activité. La marche pour le climat en septembre où le groupe a tenu un stand et la réunion de rentrée de septembre 2021 a permis de recruter de nouvelles personnes, aussi étudiantes pour la plupart, très motivées pour faire des événements. Le groupe a essayé de se projeter sur des formats d'événements pour sensibiliser à la cause de Notre Affaire à Tous, mais le Covid et le confinement ont à nouveau mis à l'arrêt ces activités. Dans cette situation sanitaire compliquée, le groupe a néanmoins pris attache avec plusieurs associations strasbourgeoises pour organiser un futur panel de conférences sur des sujets liés à Notre Affaire à Tous.

### **Le groupe local de Nantes**

#### **Education et sensibilisation**

L'antenne a continué son travail auprès du collectif "Stop Amazon 44" dont elle fait partie, pour contester l'implantation d'un entrepôt Amazon. La vulgarisation juridique reste la principale activité de ce groupe.

### **Le groupe local de Lille**

#### **Education et Sensibilisation**

Le groupe a pu organiser un webinaire en présence de Valérie Cabanes pour présenter la problématique des limites planétaires et leur inscription éventuelle dans notre constitution, la question de l'écocide ainsi que celle relative aux droits de la nature. Cette conférence fut suivie par près de 90 personnes et a permis de présenter les activités et l'expertise de NAAT et de rappeler notre présence régionale.



### 3.3 / Ressources humaines

Les salariées font le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes de travail et des groupes locaux, leurs projets et la stratégie générale de l'association. Elles s'occupent de la vie associative ainsi que de la gestion quotidienne, administrative, stratégique et financière de l'association. Un lien régulier est assuré avec le Conseil d'Administration.

En 2021, l'association a connu de nombreux changements au sein de l'équipe salariée. Nous avons tout d'abord ouvert un quatrième poste salarié pour renforcer l'équipe : **Justine Ripoll** a rejoint l'équipe en tant que responsable de campagne, chargée notamment des campagnes liées aux Multinationales (Total, Casino) mais aussi en lien avec le recours "Justice pour le vivant".

Mais 2021 aura aussi été l'année du renouvellement total de l'équipe salariée précédente, avec le départ de trois salariées qui auront très fortement contribué à la structuration et à la croissance de l'association :

- Septembre aura été marqué par le départ de **Chloé Gerbier**, notre juriste qui a construit l'expertise emblématique de NAAT sur les recours locaux. Pour lui succéder, l'association a accueilli dans l'équipe **Céline Le Phat Vinh**, juriste elle aussi, passée notamment par le réseau FNE.
- La fin d'année aura également été marquée par les départs simultanés de **Cécilia Rinaudo**, coordinatrice générale, et de **Clothilde Baudouin**, coordinatrice de la vie associative. Ces départs constituent un défi pour l'association, car elles portaient toutes les deux la totalité de la structuration financière, RH, administrative et budgétaire de l'association au quotidien (en lien avec le CA et le bureau évidemment). Elles ont accompli un travail remarquable pour structurer l'association et nous profitons tous les jours des outils et fondations qu'elles ont contribué à installer au sein de l'association.

Cécilia, Clothilde et Chloé auront, chacune dans leurs domaines d'expertise, permis à l'association de se structurer et de grandir à travers de nombreux temps forts et projets emblématiques. Un grand merci pour le temps et l'énergie qu'elles ont consacré à l'association en tant que salariées !

En 2021, Notre Affaire à Tous a aussi accueilli un stagiaire en communication, **Vasco Hérault**, devenu bénévole depuis.



## 3.4 / Communication

### *Communication interne*

L'association a développé de nombreux outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur whatsapp, google drive commun, création d'un nouvel espace Slack.

Nos newsletters ont été l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre et de faire le lien avec nos soutiens, nos adhérent·e·s et nos bénévoles.

- La revue IMPACTS a été l'occasion de sensibiliser aux questions d'inégalités climatiques en mettant en lumière le lien entre la crise climatique et les inégalités sociales.
- La newsletter des affaires climatiques a permis de mettre en lumière les batailles juridiques à travers le monde pour faire de la justice climatique et de la justice sociale une réalité.
- La newsletter interne a également permis de faire le récapitulatif des actualités internes, externes des groupes de travail et de notre vie associative.

### *Communication externe*

Notre Affaire à Tous a également développé différents supports de communication (flyer de présentation générale, flyer de présentation pour les donateur·rice·s, plaquettes de présentation sur les interventions dans les universités, brochure), essentiels lors des événements de l'association. Une refonte du site internet a également été réalisée à la fin de l'année, afin de mettre davantage en valeur les actions de l'association. La nouvelle version du site a également vu la création [d'un blog d'analyse juridique](#), qui comptait 15 articles publiés à la fin de l'année sur 5 grandes thématiques :

- Droit international et européen ;
- Droit public ;
- Lutte contre les multinationales ;
- Enjeux sociaux et respect des droits fondamentaux ;
- Droits de la nature et écocide

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté.

- Sur Facebook en 2021, 654 023 **personnes** ont vu l'un des contenus de nos Page ou à propos de nos Page, y compris les publications, les stories, les publicités, ...
- Sur Instagram en 2021, 73 517 **personnes** ont vu l'un des contenus de nos Page ou à propos de nos Page, y compris les publications, les stories, les publicités, ..
- Sur Twitter en 2021, la page de Notre Affaire À Tous nos publications ont été vues au total 3,8 millions de fois



**Adhérent·e·s :** Au 31 décembre 2021, l'association compte 507 adhérent·e·s.

**Les différents colloques et publications de Notre Affaire à Tous**

En 2021, *Notre Affaire à Tous* a continué sa “recherche-action” en entretenant de nombreux liens avec les réseaux académiques afin d’enrichir la recherche juridique en matière climatique. Notre Affaire à tous a été partenaire du Colloque international “Les droits de l’Homme au service de l’urgence climatique” organisé par les universitaires Christel Cournil et Camila Perruso, tenu en ligne en novembre 2021 (les communications ont été mises [en ligne](#)). Certains membres de l’association ont été associés à la publication des actes du colloque, à paraître en mai 2022 dans un double numéro spécial du *Journal européen des droits de l’Homme*.

*Notre affaire à tous* a été partenaire de la publication du colloque “[La fabrique d’un droit climatique](#)” organisé à Sciences Po Toulouse. L’[ouvrage](#) est paru chez l’éditeur de droit Pédone en mai 2021 associant certains membres de l’association.

Un article d’analyse et d’explication détaillée du jugement ADS a également été publié par Christel Cournil et Marine Fleury : “[De l’Affaire du siècle » au « casse du siècle » ? Quand le climat pénètre avec fracas le droit de la responsabilité administrative](#)”.

Les membres du groupe multinationales ont continué à promouvoir la vigilance climatique des multinationales dans la presse juridique spécialisée. Laure Barbé et Paul Mougeolle, coordinateurs du benchmark de la vigilance climatique ont participé à une [Table-ronde écrite](#) relative au “Devoir de vigilance et contentieux climatiques, Le Climat devant les Tribunaux” avec d’autres experts et représentants d’entreprises, publiée dans les *Cahiers de droit de l’entrepris en °4* en juillet-août 2021 par LexisNexis. Paul Mougeolle a publié dans la *Revue de des droits de l’Homme* un [commentaire](#) sur la victoire historique de Milieudéfensie contre Shell aux Pays-Bas, intitulé “La responsabilité climatique de la société mère de Shell selon le Tribunal de la Haye et ses effets d’entraînement attendus en France”. En anglais, Paul Mougeolle a dressé un bilan des contentieux climatiques français dans le [Oxford Human Rights Hub](#) et décrit l’évolution de la responsabilité climatique des multinationales dans [Opinio Juris](#), un blog spécialisé en droit international associé à la Commission internationale des juristes.

Enfin, la Commission Nationale Consultative des Droits de l’Homme, un organe public chargé de la protection et de la promotion des droits humains en France, s’est largement appuyée sur les travaux de Notre affaire à tous dans son [Avis "Urgence climatique et droits de l'Homme"](#) (traduit également en [anglais](#)) en citant l’Affaire du siècle, le benchmark de la vigilance climatique, l’action en justice climatique contre Total, ainsi que le rapport “Un climat d’inégalités : les impacts inégaux du dérèglement climatique en France”. Nos positions en ressortent considérablement renforcées dans l’ensemble de nos domaines d’activités car la CNCDH a formulé de nombreuses recommandations fondamentales qui reprennent et confortent nos propositions, à savoir :

- “Recommandation 1 : La CNCDH recommande aux pouvoirs publics français de mener résolument le combat contre les bouleversements climatiques et environnementaux en cours, reconnaissant ainsi que ceux-ci mettent en péril l’existence même de l’humanité



et des autres espèces vivantes, et affectent par conséquent l'ensemble des droits de l'Homme, en même temps qu'ils renforcent les inégalités sociales dans tous les pays de la planète.

- [...] Droit à l'éducation et la formation

Recommandation 24 : La CNCDH recommande au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de donner une place plus importante, au sein de leurs programmes respectifs d'enseignement, à l'éducation aux changements climatiques et à la biodiversité.

- Droit à un recours effectif

Recommandation 25 : La CNCDH recommande aux pouvoirs publics de renforcer la formation des magistrats et des avocats dès lors qu'ils sont appelés de plus en plus souvent à mettre en oeuvre les règles relatives aux questions environnementales et climatiques, et ce afin de permettre la prise en compte, effective et efficiente, des arguments juridiques soulevés par les requérants.

- Rôle des acteurs non étatiques : collectivités territoriales

Recommandation 27 : La CNCDH recommande aux pouvoirs publics de doter les collectivités territoriales des moyens nécessaires pour pouvoir lutter efficacement contre l'urgence climatique. En outre, il appartient aux collectivités locales d'adopter des politiques ambitieuses et efficaces afin de les adapter aux bouleversements climatiques.

- Rôle des acteurs non étatiques : entreprises

Recommandation 30 : La CNCDH recommande aux pouvoirs publics le renforcement du contrôle de l'application de la loi sur le devoir de vigilance en matière climatique.”



### 3.5 / Événements et webinaires

Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne aux projets de l'association, et au-delà des événements organisés dans le cadre des campagnes mentionnées précédemment, de nombreux événements et conférences ont été organisés en 2021. Du fait de la pandémie de la Covid-19, ces événements se sont fait majoritairement en ligne.

Janvier

- **Le 20 janvier 2021 : Webinaire T'éduc, Enseigner le réchauffement climatique** avec la participation de Noémie Garrigoux (NAAT) à ce webinaire organisé par Universciences,
- **Tribunal pour les droits des écosystèmes aquatiques**, le 30 janvier 2021

Juin

- **Le 22 juin 2021 : Webinaire, La responsabilité du groupe Casino dans la déforestation en Amazonie** avec la participation du Groupe Multinationale.
- **Le 24 juin 2021 : Naat était présente au festival Wonderland by We Love Green**, à l'occasion d'une double conférence Droits de la Nature et Ecocide. Naat a ainsi invité Naéma Rainette-Dubo, porte-parole du collectif Zéro Chlordécone Zéro Poison a venir sensibiliser au côté de Théophile sur l'actualité écocide (historique, loi climat, définition internationale, cas du chlordécone, etc.).

Juillet

- **Le 4 juillet : Le groupe éducation et sensibilisation a participé au [Festival Wonderland](#)** pour parler du devoir de vigilance et de l'assignation en justice de Casino puis le 7 août et le 4 octobre pour participer à nos animations sur la justice climatique et les inégalités climatiques.

Août

- **Le 22 août, Notre Affaire à Tous participait avec le collectif Vietnam Dioxine à une table ronde sur des regards croisés sur l'écocide et le combat de Tran To Nga** à l'Université des Mouvements Sociaux de Nantes.

Septembre

- **Le dimanche 5 septembre, Notre Affaire à Tous était présente au 20ème Festival Culturel du Tibet et des Peuples de l'Himalaya**, à la Maison du Tibet, aux côtés du représentant du Dalaï Lama en France pour échanger sur la faisabilité du crime d'écocide et la situation environnementale de la région. Ce fut l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs.



## Octobre

- **Le 1er octobre 2021 Weekend de rencontre des luttes locales** organisé à Jambville par Notre Affaire À Tous et ZEA
- **Le 5 octobre Webinaire : Reconnaissance universelle du droit à un environnement sain**, avec Sandy Cassan-Barnel et Grace Favrel (NAAT), Sébastien Duyck (CIEL), Roxane Chaplain, Michel Tabbal et Hélène Tigroudja.

## Novembre

- **Le 17 novembre Luttes locales**, co-organisé avec ZEA et Terres de Luttes, au Ground Control



### 3.6/ Les partenaires associatifs et universitaires de l'association

Convaincu·e·s de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen·ne·s mobilisé·e·s pour le climat. Au delà des partenariats liés aux campagnes spécifiques décrites précédemment :

Notre Affaire à Tous en tant que membre du Réseau Action Climat (RAC) s'est impliqué dans les travaux du réseau (par exemple [la note Biodiversité & Climat : même combat !](#) ou encore un [document de propositions pour les candidats aux élections législatives](#)).

L'association s'inscrit plus largement dans le cadre du "mouvement climat", notamment pour l'organisation de marches citoyennes ou d'actions diverses de plaidoyer dans le cadre des réunions de l'inter-orga climat (coordination et actions communes lors de la loi climat).

L'association maintient malgré tout des liens étroits avec le mouvement mondial pour la justice climatique en échangeant régulièrement avec Climate Action Network Europe, Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (Union Européenne), Global Legal Action Network (UK/international), Our Children's Trust (Etats-Unis), Klimaatzaak (Belgique), CIEL (International), Global Alliance for the Rights of Nature (GARN, international), ASUD (Italie) ainsi que le Sabin Center for Climate Change Law.

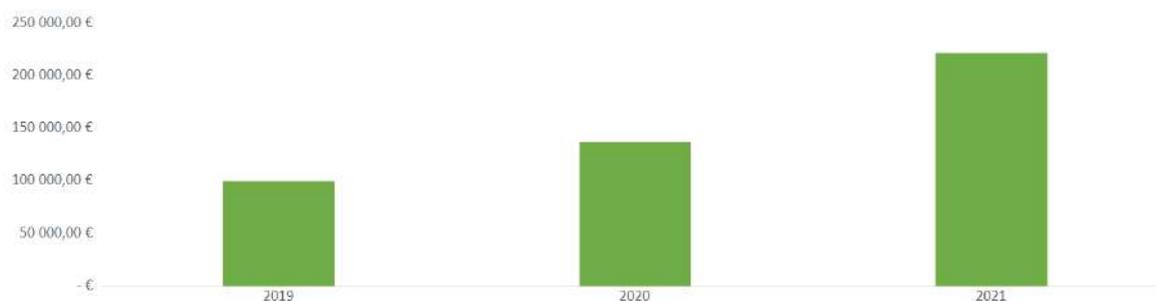
Les partenariats avec les universités et les écoles d'enseignement supérieur se sont également renforcés en 2021 : avec la Clinique de droit de Sciences Po Paris, avec une trentaine d'étudiant·e·s de master de Sciences Po Toulouse et six étudiant·e·s de Sciences Po Rennes sur le campus de Caen.

## 4 / BILAN FINANCIER

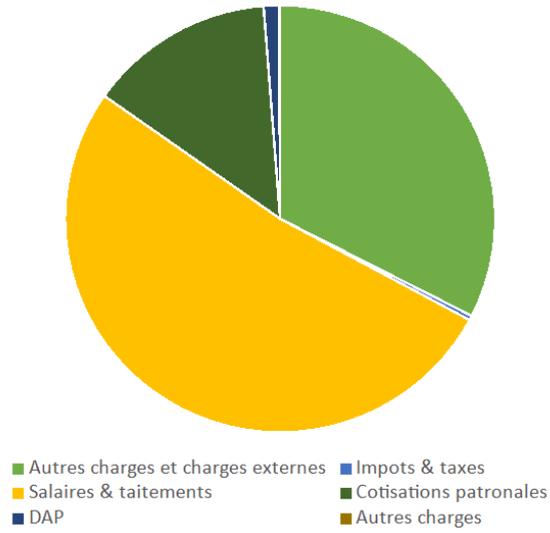
### 4.1/ Les dépenses

En 2021, l'équipe permanente de NAAT est passée à 4 salariées, ce qui a induit une forte augmentation des dépenses de l'association par rapport à 2020 (+38% au global). Et si d'autres dépenses ont pu augmenter elles aussi, en raison du nombre croissant des projets et campagnes portées par NAAT, une large part des charges de Notre Affaire à Tous demeure dédiée aux ressources humaines et à leur fonctionnement nécessaire au pilotage du programme de l'association : gestion stratégique, administrative et financière, coordination des groupes de travail et animation de la vie associative, pôle recours locaux etc. Les autres dépenses de l'association concernent les dépenses liées aux actions de sensibilisation de mobilisation, communication et événementiel, de déplacements, ainsi qu'à divers frais de fonctionnement (loyers, expert comptable, gestion de la paie, webmaster, etc.).

Année	Charges d'exploitation	Variation
<b>2019</b>	100 165,00 €	
<b>2020</b>	137 302,00 €	27,05%
<b>2021</b>	221 330,00 €	37,97%



2021

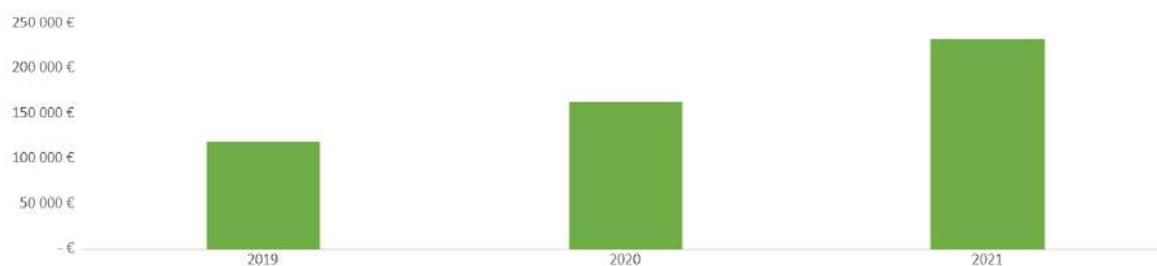


## 4.2/ Les ressources

Comme en 2020, le financement 2021 de Notre Affaire à Tous s'est essentiellement constitué de subventions de fondations privées. Proportionnellement à la croissance de ses dépenses, l'association a veillé à obtenir des nouvelles recettes et a pour cela maintenu les partenariats des années passées et en a créé de nouveaux. Comme les années précédentes, deux fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement en 2020. D'autres fondations (Léa Nature, Terre Solidaire, European Climate Foundation) ont soutenu les dépenses liées à des projets spécifiques de l'association. 2021 a notamment vu l'arrivée parmi nos financeurs de la Rockefeller Brothers Foundation, qui a soutenu NAAT à hauteur de 70k€ au titre de notre action contre les fossiles et en particulier pour la campagne de révélations TotaMent. Au total, les recettes 2021 étaient en augmentation de 30% par rapport à 2020, permettant d'atteindre 232k€, comprenant notamment 30k€ de dons et adhésions.

Afin de consolider ses activités, *Notre Affaire à Tous* recherche en permanence des financements complémentaires sur des projets et en particulier pour les dépenses de fonctionnement, trop souvent écartées par certains financeurs. Plusieurs pistes conséquentes sont à l'étude pour 2022.

Année	Produits d'exploitation	Variation
2019	118 975 €	
2020	162 891 €	26,96%
2021	232 516 €	29,94%



### Nos financeurs



FONDATION UN MONDE PAR TOUS





## MERCI !

**Ce rapport d'activité ne saurait s'achever sans rendre hommage et remercier tout.e.s celles et ceux qui font vivre l'association chaque jour**

*Merci à tou.te.s les bénévoles, et en particulier aux référent.e.s des groupes thématiques et des groupes locaux*

*Merci à l'équipe salariée*

*Merci au Conseil d'administration*

*Et bien entendu merci à l'ensemble de nos membres, donateurs, partenaires et financeurs*